Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260205-D0220260000910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 février 2026

DB.2026.009

Date de convocation : 30 janvier 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel, siège administratif de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à Mme Jeanne LE NEDIC,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane HAMON (jusqu'à la DB2026-010),

Secrétaire de séance : Mme Jeanne LE NEDIC

Demande de subvention - aménagement France Services Emploi Formation

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022-DC-148 en date du 3 janvier 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau pour solliciter les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, l'Etat ou autres structures dans le cadre des projets arrêtés par la communauté de communes ou des compétences exercées par l'établissement et conclure les conventions d'attribution y afférentes ainsi que leurs avenants éventuels,

VU la réponse favorable de la Banque des Territoires suite à la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Lieux Innovants Lieux Accueillants (LILA) en date du 30 juin 2025,

VU les éléments de diagnostic pour France Services de Locminé et les propositions d'aménagement,

Considérant l'intérêt de réaliser des aménagements au niveau du bâtiment France Services Emploi Formation de Locminé, afin d'optimiser les espaces d'accueil et de travail, d'augmenter la capacité d'accueil, d'améliorer la confidentialité en particulier dans les espaces partagés. Des actions sont également envisagées afin de développer la visibilité des locaux, la lisibilité de l'offre de services et l'organisation des informations (pour les usagers et les partenaires),

Considérant le plan de financement pour la proposition d'aménagements prévoyant la création d'un bureau supplémentaire et d'un petit espace cloisonné pour la confidentialité avec un opérateur en visio ou au téléphone :

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260205-D0220260000910-DE

Projet d'aménagements internes	**Charges HT**		**Recettes HT**
Cloisons	2 800	Subvention Banque des Territoires	8 000
Cloison vitrée	3 400	CMC	8 000
Porte vitrée (2)	700		
Electricité	800		
Mobilier	6 500		
Signalétique	1 800		
TOTAL	**16 000**	**TOTAL**	**16 000**

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget primitif qui sera proposé au Conseil communautaire lors de sa séance du 12 février 2026,

Considérant qu'une subvention exceptionnelle de la Banque des Territoires destinée à accompagner les projets LILA peut être réalisée selon les modalités suivantes :

- La subvention d'investissement est exclusivement dédiée au financement de dépenses liées à l'aménagement du lieu (mobilier, signalétique, etc.) ;
- Elle est plafonnée à **15 000 € TTC**, et ne peut excéder **50 % du budget total** du projet ;
- Elle ne pourra être formalisée qu'à l'issue de la restitution finale de l'accompagnement *Lieux innovants, Lieux accueillants*, sur la base du projet de transformation présenté ;
- Les factures justifiant la réalisation effective des travaux devront être transmises **dans un délai maximum de 6 mois** à compter de la date de démarrage des travaux ;
- Pour formaliser cette demande, il est nécessaire de fournir un budget prévisionnel (consolidé par les prestataires designers missionnés par la Banque des Territoires), le nom des éventuels cofinanceurs et le modèle d'acte d'engagement (fourni par la Banque des Territoires) ;
- La subvention pourra être versée avant le début des travaux.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le projet d'aménagement, dans le respect de l'enveloppe financière de 16 000 € HT.**
- **D'APPROUVER la demande de subvention auprès de la Banque des territoires pour un montant de 8 000 € conformément au plan de financement ci-dessus,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'Emploi et l'Insertion, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 06/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND